

DÉCISION n° 2019-187 du 04 FEV. 2019  
portant désignation d'un expert externe ponctuel  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur : Direction des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation, néphrologie des produits de thérapie cellulaire, produits sanguins et radiopharmaceutiques**

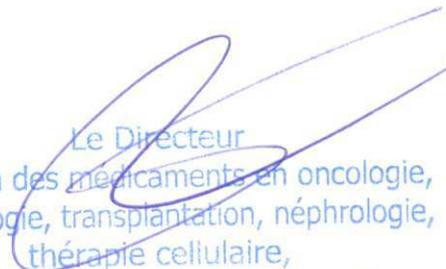
**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alexandre LAUTRETTE est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 04 FEV. 2019

  
Le Directeur  
Direction des médicaments en oncologie,  
hématologie, transplantation, néphrologie,  
thérapie cellulaire,  
produits sanguins et radiopharmaceutiques

**Lotfi BOUDALI**